CHAMPIONNATS DE FRANCE SUP RACE 12’6 ET 14’

123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com – contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z

PRINCIPE GENERAL

- Les Championnats de France 12'6 et 14' Stand Up Paddle Board Race constituent les manifestations phares du calendrier sportif fédéral. A ce titre, la FFS est maître d'œuvre et propriétaire de l'organisation des Championnats de France.

- La FFS fixe chaque année, la date des Championnats de France en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux.

- Les Championnats de France sont organisés par la FFS et un ou plusieurs co-organisateurs ces derniers étant obligatoirement des structures affiliées à la Fédération Française de Surf (Club, Comités Départementaux ou Régionaux).

- Les championnats de France sont ouverts au SUP race dans les catégories d'âge représentatives de leur discipline. Ces catégories d'âge sont fixées dans le règlement sportif de la FFS.

- L'inscription définitive aux championnats de France de chaque compétiteur se fera à la réception du règlement. Le montant de l'inscription est fixé à 30 € pour la Course Technique, 30 € pour la Longue Distance, et 15 € pour la Course Technique moins de 15 ans.

- Les Championnats de France se dérouleront selon les formats de compétitions et quotas par catégories d'âge et disciplines, précisés dans le Règlement sportif de la FFS (chapitre 4-article 3 du règlement sportif SUP Race) .

 - Contenu championnats de France 12'6 : 2 jours de compétition assurant la Course Technique et la Longue distance pour les différentes catégories d'âge (voir proposition de programme en annexe).

 - Contenu championnats de France 14' : 2 jours de compétition assurant la Course Technique et la Longue distance pour les différentes catégories d'âge. La différence avec le championnat 12'6 est l'absence de la catégorie moins de 15 ans au championnat de France 14'.

 - Nombre d'athlètes participant à un championnat de France 12'6 ou 14': environ 100 athlètes hommes (85 issus du classement coupe de France + athlètes DOM TOM + sélectionnés d'office, voir règlement) et 20-40 athlètes femmes (qualification obtenue en étant classée après avoir terminé une course de la Coupe de France, voir règlement)

- Les championnats de France SUP race devront obligatoirement disposer d'un ou plusieurs parcours de repli.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Tout club, Comité Départemental ou Régional souhaitant postuler à l'organisation des Championnats de France, doit en faire candidature auprès de la FFS, en déposant le dossier de candidature suivant.

Seuls les dossiers complets déposés avant la date limite de dépôt fixée par la FFS lors de l'appel d'offres, seront étudiés.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels...,
- le courrier de la commune accordant la compétition,
- le budget prévisionnel selon l'imprimé « fiche action » joint en annexe,
- la confirmation que le tarif d'inscription sera celui défini en page 2 (30 € pour la Course Technique, 30 € pour la Longue Distance, 15 € pour la Course Technique moins de 15 ans).
- un descriptif du ou des sites de compétition choisis et des équipements dont ces sites peuvent ou pourront disposer (parking, commerces, toilettes,.....),
- le programme des courses avec la description des parcours prévus et des parcours de repli.
- une description des moyens matériels, de sécurité sur l'eau, financiers et humains dont le ou les co-organisateurs pourront disposer,
- la présentation succincte des événements hors compétition pouvant être organisés (cinéma, musique...).

Rappel des pièces à fournir :
- Plans des courses (Le plan principal doit être accompagné par le plan des courses possibles en cas de conditions météorologiques défavorables).
- Copie du Dossier de déclaration d'événement nautique à la DDTM.
- Projet Global de l'événement avec présentation du programme prévisionnel.
- A défaut des arrêtés municipaux définitifs (souvent fournis en dernière minute), la commission nationale SUP souhaite voir un document apportant une preuve tangible de l'accord de la municipalité qui accueillera la compétition sur son domaine public

RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

• **Le déroulement du Championnat de France** relève de la responsabilité du Directeur de Compétition nommé par le Département Technique de la Fédération. Il sera assisté dans sa tâche du Délégué Sportif nommé par le Département Technique de la FFS.

• **L'organisation matérielle du Championnat de France** relève de la responsabilité du ou des co-organisateurs (club et/ou comité Départemental ou Régional).

• **La promotion et la communication des Championnats de France** relèvent de la responsabilité du Département Promotion - Communication de la Fédération Française de Surf en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média des Championnats de France sera élaboré par le Département Promotion – Communication de la FFS, en partenariat avec les différents acteurs de la manifestation.

Le suivi des préparatifs de l'organisation sera assuré par un comité de pilotage composé :
- du Président du Département de la Vie Fédérale ou son représentant, et du président de la commission nationale SUP race ou de son représentant.
- du Directeur Technique National ou de son représentant au titre du département Technique de la FFS,
- du Président du Club et/ou des comités Départementaux ou Régionaux co-organisateurs ou leurs représentants,
- du Président du Département Communication – Promotion ou son représentant,
- du Maire de la Commune où sont organisés les Championnats de France ou son représentant.

LES PARTENARIATS

Les partenaires privés

La Fédération Française de Surf, maître d'œuvre et propriétaire des Championnats de France, se réserve le droit de rechercher des partenaires sur l'ensemble des Championnats de France.
La recherche des partenaires est réalisée conjointement par la FFS et le ou les co-organisateurs.
Tous les partenariats devront être en conséquence soumis à l'accord de la FFS.

En conséquence, la FFS délègue aux co-organisateurs la recherche de partenaires sous certaines conditions :
- Ces partenariats ne pourront pas concurrencer les partenaires de la FFS dans leur domaine privilégié. La FFS informera alors, le ou les co-organisateurs des domaines réservés de partenariats,
- Ces partenariats ne pourront en aucun cas porter atteinte à l'image des Championnats de France.
- Ces partenariats devront apporter une contribution suffisante en numéraire, ou en échange marchandise.

La FFS pourra apparaitre sur la communication des championnats de France : des partenaires propres à l'événement mais aussi des partenaires institutionnels de la FFS.
La commercialisation des supports promotionnels des Championnats de France (Tee shirts, sacs…) devra également être soumise à l'accord préalable de la FFS.

Les partenaires institutionnels
Le ou les co-organisateurs auront toute l'attitude pour négocier des partenariats avec leur Mairie, Conseil Général et/ou Régional.

A ce titre, la Fédération se tiendra à leur disposition pour toute aide ou appui, leur permettant de finaliser et de défendre leurs dossiers de demandes de financements ou d'aides matérielles, auprès de ces institutions.

ENGAGEMENT DE LA FFS

En tant que responsable de l'organisation technique et sportive des Championnats de France, la FFS s'engage à :

Convoquer un staff technique d'officiels composé de :

- 1 délégué sportif,
- 1 directeur de compétition,

Inviter au titre de la représentation fédérale :

- Le Président de la FFS et les représentants du Conseil d'Administration,
- Les représentants de la Direction Technique Nationale,
- Les salariés de la Fédération Française de Surf impliqués dans l'organisation.

Dans ce cadre, la Fédération précisera aux co-organisateurs, 30 jours à l'avance, le nombre exact des membres du staff à héberger en chambre double catégorie 2 étoiles, à proximité immédiate du site de compétition.

Assurer la communication et la promotion des championnats :

Définir et produire en relation avec le ou les co-organisateurs et les différents partenaires, la communication (affiche, site internet dédié, programme de la compétition, ….).
Communiquer sur www.surfingfrance.com sur le championnat de France : planning prévisionnels...
Communiquer auprès des licenciés, clubs et comités régionaux de la FFS, sur le Championnats de France.
Communiquer vers les médias et autres : diffusion d'infos, interviews....
Assurer dans les conditions prévues, l'affichage des différents partenaires de l'événement et de la FFS.
Et plus généralement, toute action permettant de valoriser auprès du grand public l'image des Championnats de France.

Aider financièrement l'organisation des Championnats de France :

Une aide financière de la FFS sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs.
1500€ TTC pour les championnats de France 12'6
1500€ TTC pour les championnats de France 14'
Le versement de l'aide financière au club organisateur se fera sur présentation de justificatifs de dépenses (factures) à hauteur du montant correspondant.

Fournir les médailles :

Toutes les médailles pour les 4 premiers dans chaque discipline et catégorie d'âge (conformément au règlement sportif) seront fournies par la FFS.

ENGAGEMENT
DU OU DES CO-ORGANISATEURS

Dans le cadre de l'organisation des championnats de France le ou les co-organisateurs s'engagent à :

Collecter les droits d'inscriptions :
Le co-organisateur collectera les droits d'inscriptions des compétiteurs de l'épreuve et confirmera la liste définitive des engagés au staff technique.

Assurer les inscriptions et confirmations :
En collaboration avec le FFS, le co-organisateur collectera les inscriptions des compétiteurs et assurera les confirmations afin d'éditer et de communiquer, chaque veille de compétition, une liste de départ pour chaque épreuve.

Mettre à disposition le matériel de compétition :
- le matériel de gestion des inscriptions et des confirmations.
- 1 jeu de 150 lycras numérotés de 1 à 150 affichant le logo de la FFS et des partenaires de la compétition.
- 1 jeu de 50 lycras avec les mêmes logos numérotés de 201 à 250 et de couleur différente pour les féminines.
- le matériel de chronométrage : en fonction du nombre de compétiteur, le co-organisateur s'engage à mettre en place un système de chronométrage efficace et fiable, à l'abri des intempéries. Un double chronométrage manuel devra obligatoirement être mis en place pour chaque épreuve.
- Assurer et afficher les résultats des différentes compétitions : imprimante, photocopieuse, panneau d'affichage.
- le matériel permettant la matérialisation des départs et des arrivées : beach flags, haut parleur/porte-voix, barrières…
- une sono avec micro HF permettant l'animation des différents moments des championnats de France (départs, arrivées, briefings, remises des prix).
- un dispositif de caméra qui filmera, en champs fixe, la totalité de l'arrivée de chaque épreuve.

Assurer les briefings et les départs :
Le co-organisateur mettra à disposition un beach marshal qui aura en charge la tenue des différents briefings de course et le lancement des départs de chaque épreuve.

Assurer l'animation des compétitions :
Prévoir un animateur : départs, arrivées, remises des prix…

Assurer l'organisation matérielle de la compétition dans le respect des règles de sécurité :

- **Aménagement des sites de compétition :**

Structure Pool technique – VIP – Partenaires - Presse :
Prévoir 1 structure si possible en dur (ou algécos), avec séparations, d'au moins 50 m2 minimum, équipée de tables de réception, chaises, réfrigérateurs, cafetière…, permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant, d'un photocopieur, de connexions Internet haut débit.

Lignes de départ et d'arrivée :
Pour chaque course, une ligne de départ devra être matérialisée par une zone spécifique dégagée pour les compétiteurs, par des beach flags ou tout autre moyen. Prévoir une tente Pop-up afin d'assurer le chronométrage au sec.

Une tente vestiaire/compétiteurs :
Prévoir une tente type pop-up permettant aux compétiteurs de se changer et de se mettre à l'abri.

Parcours Course Technique :
Prévoir des bouées et leurs mises en place pour matérialiser le parcours de la Course Technique

Estrade : Prévoir une estrade ou un plateau surélevé de 4m X 2m pour la remise des prix,
Sonorisation complète des lieux de briefing et de départ des courses:
Prévoir des haut-parleurs très longue portée pour l'annonce des informations et des arrivées, présence d'un technicien ainsi qu'un animateur sur les heures de compétition, 1 micro HF sans fil.

Barrières municipales :
A prévoir suivant implantation du site.

Les Structures (tentes, bungalow..) devront être en parfait état et conforme aux normes CTS. Un double des certificats de conformité et du contrat d'assurance couvrant l'événement devront être donnés à la FFS.

Prendre à sa charge pendant la période de compétition :
Les frais d'hébergement avec petit déjeuner de J moins 1 au dernier jour de la compétition du staff officiel (habitant à plus de 20km).
Les frais de restauration du midi (repas froid et une boisson) les jours de compétition pour l'ensemble du staff.
Les frais de restauration du soir pour ceux qui sont hébergés (entrée, plat, dessert + 1 boisson).
La FFS fournira à l'organisateur une liste précise des personnes devant être pris en charge dans ces conditions.
Tout frais supplémentaire (hors période précitée) sera à la charge des personnes concernées. Toute personne ne figurant pas dans cette liste devra assumer la totalité des frais qu'elle aura engagés.

Organiser la remise des prix :
Mettre en place l'organisation matérielle de la remise des prix.
Assurer l'animation de la remise des prix.

Assurer la sécurité des compétiteurs :
Assurer la police de la plage pour maintenir le spot de compétition vierge (Course Technique)
Respecter le cahier des charges de l'autorisation de manifestation accordée par l'autorité maritime compétente et assurer la sécurité et le sauvetage des compétiteurs sur l'ensemble des compétitions.
Assurer la sécurité des compétiteurs, notamment lors de la Course Technique, par l'utilisation d'un jet-ski. Ce jet-ski sera équipé d'une barquette. Des moyens de communication étanches permettront de prévenir l'équipage du jet-ski.
Et plus généralement prendre toute disposition permettant d'assurer la sécurité des compétiteurs, des organisateurs, et du public.
Prévoir un espace dégagé en permanence, permettant d'accéder au poste de secours le plus proche ou de procéder à une évacuation rapide des blessés.
Disposer des numéros de téléphone des services de secours et prévoir tout moyen permettant de les prévenir rapidement (plan de secours).

Plus généralement assurer l'organisation matérielle des compétitions dans le respect des règles de sécurité, avec au minimum :
- L'aménagement du site principal de compétition.
- L'aménagement des sites annexes de compétition.
- L'habillage du site : mise en place des drapeaux, banderoles ou, tout autre support fournis par les annonceurs et par la FFS.
- Un dispositif de tri sélectif des déchets.
- Le gardiennage du site.

Prendre les dispositions administratives nécessaires au bon déroulement de la compétition :
Accord du Maire.
Accord des Affaires Maritimes.
Arrêté municipal permettant de définir des zones de compétition et de les interdire à toutes activités autres que celles de la compétition pendant la durée des épreuves.
Autorisation du Maire ainsi que de la Commission de Sécurité Départementale de sécurité lorsque des infrastructures métalliques sont montées sur un site de compétition (gradins), avant le début de la compétition.

A l'issue de la compétition, fournir le budget définitif de la compétition.
MODELE DE BUDGET A RESPECT

1-PREVISIONNEL : AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

2- REALISE : AVEC LA DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION FFS

CHARGES	**Montant Prévu**	**Montant Réalisé**	*PRODUITS*	**Montant Prévu**	**Montant Réalisé**
I. Charges directes affectées à l'action			I. Ressources directes affectées à l'action		
60 - Achat			**70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**		
prestations de services					
Achats matières et fournitures			**74- Subventions d'exploitation(1)**		
Autres fournitures			**Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)**		
61 - Services extérieurs			**-**		
Locations			**-**		
Entretien et réparation			**-**		
Assurance			**Région(s):**		
Documentation			**-**		
62 - Autres services extérieurs			**Département(s):**		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			**-**		
Publicité, publication			**Commune(s):**		
Déplacements, missions			**-**		
Services bancaires, autres			**-**		
63 - Impôts et taxes			**Organismes sociaux (à détailler):**		
Impôts et taxes sur rémunération,			**-**		
Autres impôts et taxes			**-**		
64- Charges de personnel			**Fonds européens**		
Rémunération des personnels,			**CNASEA (emploi aidés)**		
Charges sociales,			**Autres aides, dons ou subventions affectées**		
Autres charges de personnel			**-**		
65- Autres charges de gestion courante			**75 - Autres produits de gestion courante**		
66- Charges financières			**Dont cotisations**		
67- Charges exceptionnelles			**76 - Produits financiers**		
68- Dotation aux amortissements			**78– Reprises sur amortissements et provision**		
II. Charges indirectes affectées à l'action			II. Ressources indirectes affectées à l'action		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
Total des charges			**Total des produits**		
86- Emplois des contributions volontaires en nature			**87 - Contributions volontaires en nature**		
Secours en nature			**Bénévolat**		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			**Prestations en nature**		
Personnel bénévole			**Dons en nature**		
TOTAL			TOTAL		

Rappel : Le total des charges doit être égal au total des produits

PROGRAMME CHAMPIONNATS DE FRANCE 12'6 OU 14' SUP RACE

Les catégories en 2018 :

Hommes et Femmes en 2018
moins de 15 ans (jusqu'à 2004)
Cadets (2003 et 2002)
Juniors (2001 et 2000)
Masters (1982, 1981, 1980, 1979, 1978)
Grand Masters (1977, 1976,1975, 1974,1973)
Kahunas (1972, 1971, 1970, 1969, 1968)
Grand Kahunas (1967 et avant)
Open (tous les âges)

Les Courses :

TECHNICAL RACE 12'6 ou 14' (pas de moins de 15 ans en 14')			
catégorie	**série**	**distance**	**Titres décernés**
- de 15 ans garçon/fille	1 série : garçon et fille	3 km, 3 boucles	-15 ans garçon, -15 ans fille
Open (cadets à Grand Kahunas)	2 séries de qualif, Répartitionde façon équitable de chaque catégorie d'âge dans chaque série de qualification. 1 grande finale : 1/2 Q1 + 1/2 Q2 1 petite finale : 1/2 Q1 + 1/2 Q2	5-8 km 3 boucles	7 titres Cadets, Juniors Open, masters, Grand Masters Kahunas, Grand Kahunas, Sur classement Gde + Petite Finales
Ondines + Espoirs ondines	1 série	5-8km 3 boucles	Ondines, autres catégories en fonction des inscrits
	Total : 6 séries		

LONGUE DISTANCE 12'6 ou 14' (pas de moins de 15 ans en 14')			
catégorie	**Course**		**Titres décernés**
- de 15 ans garçon/fille	6km		-15 ans garçon, -15 ans fille
Open et Ondines	10km -20km 1 seule course		Hommes : Cadets, Juniors Open, masters, Grand Masters Kahunas, Grand Kahunas, Femmes : Ondines, autres catégories en fonction des inscrites
	Total : 2 courses		

Proposition de programme 12'6 ou 14':

Jour 1

1- Qualification 1 Open : 1/2 de chaque catégorie) cadets, juniors, masters, gd
2- Qualification 2 Open : 1/2 de chaque catégorie) masters, kahuna, gd Kahunas, open
3- Finale - 15 ans (UNIQUEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE France 12'6)
4- Finale Ondines toutes catégories d'âge
5- Petite Finale Open : 1/2 Qualif 1 et 1/2 Qualif 2) Le titre de chaque catégorie se joue
6- Grande Finale Open : 1/2 Qualif 1 et 1/2 Qualif 2) en petite ou en grande finale
Positionnement sur la ligne de départ en fonction des Qualifications.

Jour 2

1-Longue distance - 15 ans (UNIQUEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE France 12'6)
2- Longue distance Open/Ondines
Positionnement sur la ligne de départ en fonction des résultats de la veille Gde Finale et Petite finale.

CATEGORIES SUP RACE 2018

- **Moins de 15 ans** *Benjamins et Minimes regroupés* **Benjamins : 2007/2006**

 Minimes : 2005/2004

- **Cadets : 2003/2002**

- **Juniors : 2001/2000**

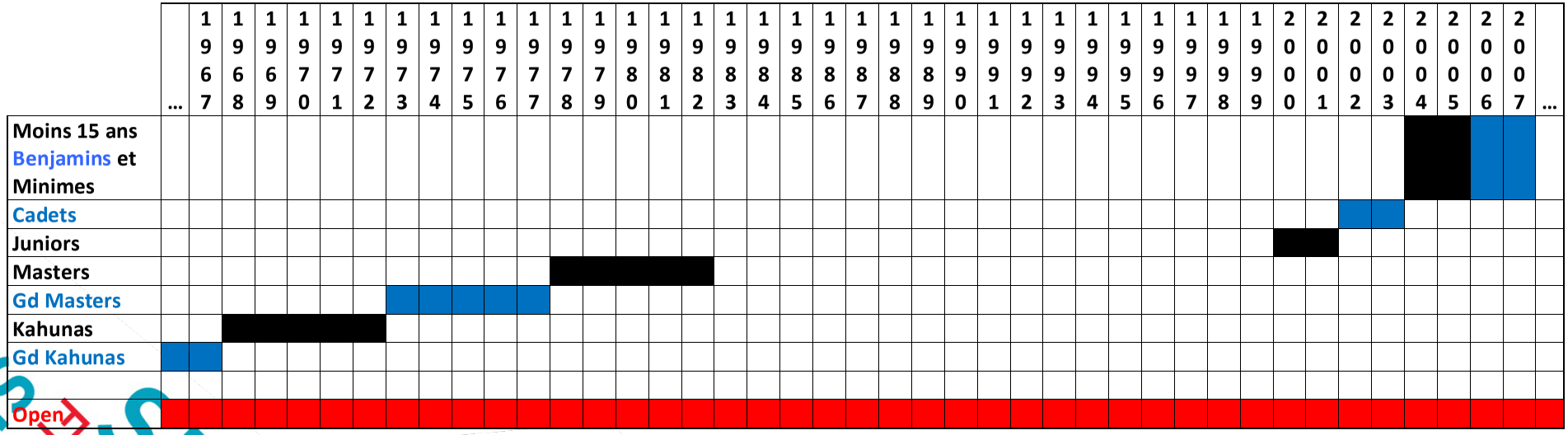
- **Masters : 1982/1978**

- **Grand Masters : 1977/1973**

- **Kahunas : 1972/1968**

- **Grand Kahunas : 1967 et avant**

- **OPEN ➔ Tout âge**



123 Boulevard de la Dune – 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 – Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com – contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 – CODE APE : 8551Z